

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'IAE

SEANCE PLENIERE du 12 avril 2022

Membres du conseil présents :

- ✦ Collège A : - PEYPOCH Nicolas - VILLESEQUE-DUBUS Fabienne
- ✦ Collège B : LIANG Qibin – BOTTI Laurent – GONCALVES Olga - BRIEC Walter
- ✦ Collège C - BIATSS : MEYRIEU Magali - MERCADER Setti
- ✦ Collège D - Usagers : DUBREUIL Morgane – AYELA Marc-Antoine – HORNING Tom – JUSTAFRE Elsa
- ✦ Collège des personnalités extérieures : BARAILLE Julien – CASTRO Emmanuel – FAMBOUENA Philippe

Membres ayant donné procuration :

- ✦ PORTELLA Pascale, collègue des personnalités extérieures, à Mme Goncalves

Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- ✦ MANNARINI Michel- Directeur de l'IAE
- ✦ COMMANDRE Monique – Directrice antenne de Mende
- ✦ PELLEGRIN Nathalie - Responsable administrative de l'IAE
- ✦ CANTIER MN - Secrétaire de séance
- ✦ CAVAINAC Laurent – Représentant du président de l'UPVD

Membre excusé :

- ✦ GENIS Rémi – Mairie de Perpignan
- ✦ BENEZZET Sabine – Agent comptable
- ✦ MELIDONIS Alexis – Président du conseil

La séance est ouverte est à 18 h 00

16 membres du Conseil sont présents ou représentés, le quorum est atteint

Les étudiants nouvellement élus se présentent.

1. Approbation du PV du conseil plénier du 8 mars 2022

Le PV du conseil du 8 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement de l'accord-cadre avec l'université Van Lang de HO CHI MINH ville (Vietnam) et approbation de l'avenant 3 :

Cette convention concerne la licence « Eco-gestion parcours management du tourisme », elle permet la double diplomation des étudiants vietnamiens. N. PEYPOCH précise que la licence s'effectue en 4 ans à l'Université de Van Lang. Il fallait donc une mise en conformité de ces deux cursus ; l'avenant est établi afin de faire correspondre la 4^{ème} année de licence de l'université de Van Lang avec la 3^{ème} année de licence en management du tourisme de l'université de Perpignan.

Il exprime le regret de ne pas avoir de réciprocité du dispositif via un accord bilatéral. En effet, les cours se faisant en vietnamien, nos étudiants ne peuvent pas effectuer un semestre ou une année chez notre partenaire. Néanmoins, il s'agit d'un partenariat historique que le département tourisme souhaite voir perdurer.

La convention est approuvée à l'unanimité

3. Convention avec la SARL D2PROD pour une action de formation dans le cadre du DU Marketing Digital : 10H /Stratégies de référencement et web sémantique :

N. PELLEGRIN permet le recrutement de D. DURAND qui ne peut pas être recruté en tant que vacataire et qui intervient 10 heures en DU Marketing digital. Afin de respecter les règles budgétaires, le taux horaire de rémunération fixé pour cette intervention est au même taux horaire que celui qui rémunère les intervenants vacataires, soit 41,41 € brut.

M. MANNARINI rappelle la règle d'auto-financement des DU ; la recette principale est constituée par les droits d'inscription des stagiaires de formation continue et de formation initiale. En formation continue les droits sont plus élevés qu'en formation initiale.

M. DUBREUIL, nouvel élu représentant étudiants, demande s'il serait possible d'aménager les horaires de ce DU afin de permettre aux étudiants d'autres formations de pouvoir s'y inscrire.

O. GONCALVES précise que ce DU, à l'origine, n'était ouvert qu'aux étudiants en formation continue et visait des personnes déjà en poste dans les entreprises. Une discussion est en cours avec C. LACAN, responsable pédagogique afin de voir quelle articulation pourrait être faite afin de permettre aux étudiants en formation initiale qui le souhaitent de s'inscrire.

La convention est approuvée à l'unanimité

4. Convention avec l'association « PermAgora » pour une action de formation dans le DU Gestion des Projets dans l'Economie Sociale et Solidaire : 3h/outils de gouvernance, Communication bienveillante et coopération :

M. MANNARINI indique que cette convention permet le recrutement de C. VINAS pour une intervention de 3 heures TD.

A la question de MA. AYELA et M. DUBREUIL sur la différence de budget entre les DU Marketing digital et DU GPESS, M MANNARINI précise que les inscriptions en DU GPESS sont exclusivement

des inscriptions de formation continue et que ce DU bénéficie aussi d'une subvention de la région contrairement au DU Marketing digital.

La convention est approuvée à l'unanimité

5. Renouvellement du DU GPESS pour 2022-23 et 2023-24

M. MANNARINI indique que ce DU existe depuis 2019 avec un effectif qui se maintient régulièrement entre 10 et 12 personnes, le renouvellement concerne les années 2022/2023 et 2023/2024.

Il précise que les DU peuvent évoluer en licence professionnelle.

La convention est approuvée à l'unanimité

6. Modification de la maquette du DU Marketing digital pour 2022-23

N. PELLEGRIN indique que le renouvellement a déjà été voté. Il s'agit d'une modification pour l'année à venir qui porte sur les modalités de rémunération des intervenants. La maquette était prévue initialement pour 100 h TD, il a été jugé opportun de rémunérer les intervenants en heures CM (taux horaire plus élevé qu'en TD). Pour supporter la charge financière, il faudra augmenter le nombre d'inscrits.

Pour M. COMMANDRE, une partie des cours de ce DU est plutôt appliquée et ne nécessite pas forcément un taux horaire CM. O. GONCALVES précise qu'à l'issue de réunions pédagogiques, il est apparu qu'une grande partie des cours relevait davantage de CM que de TD. F. VILLESEQUE-DUBUS précise que les intervenants professionnels des DU ne sont pas aussi bien rémunérés qu'en entreprise, qu'ils prennent sur leur temps, et elle approuve la modification de la rémunération. M. MANNARINI précise que le DU dont il est responsable a été directement prévu en CM.

A la question de M. DUBREUIL sur le niveau de recrutement. O. GONCALVES précise qu'il est niveau master car destiné initialement à un public en formation continue avec une bonne expérience professionnelle, mais comme dit précédemment, une ouverture en formation initiale est à l'étude car les candidatures d'étudiants en formation initiale sont de plus en plus nombreuses. Il faut cependant trouver la forme la plus juste pour continuer une bonne cohabitation entre ce DU et le parcours « Marketing digital » du M2 Management d'administration des entreprises. M. COMMANDRE rappelle l'existence de la formation CNEA, Communication Numérique et E-Activités, proposée à Mende.

La convention est approuvée à l'unanimité

7. Modifications de maquette des diplômes nationaux de licence et licences professionnelles suite aux conseils de perfectionnement tenus en 2022 :

Les modifications concernant les formations de masters seront votées au prochain conseil. Un délai supplémentaire s'avère nécessaire pour finaliser les modifications des maquettes des diplômes nationaux des licences et licences professionnelles de Perpignan. Elles seront présentées au prochain conseil.

Les modifications de la licence « CNEA » de Mende sont approuvées à l'unanimité

8. Calendriers d'alternances pour 2022-2023 :

O. GONCALVES souhaite que les calendriers M1 et M2 MAE soient représentés au prochain conseil. En effet, en vue d'une modification du rythme d'alternance, une consultation auprès des entreprises via le SFCA a été effectuée. Les résultats doivent être étudiés. L. BOTTI souhaite également un délai supplémentaire pour les M1 et M2 Tourisme.

Mme. DUBREUIL, étudiante en « Commerce international » souligne la crainte émise par certains employeurs concernant l'absence de 15 jours en entreprise qu'ils jugent très longue ; celle-ci représente un obstacle à la qualité de la relation clients. M. MANNARINI indique qu'il est très difficile d'établir des emplois du temps d'alternance satisfaisant l'ensemble des entreprises. Pour certaines formations où les étudiants sont plutôt recrutés dans la région, il est possible d'alterner 3 jours/2 jours ou 1 semaine/1 semaine. Pour le master commerce international, les étudiants sont amenés à effectuer leur alternance à l'international, donc loin de Perpignan. C'est la raison pour laquelle le rythme d'alternance a été prévu sur 2 semaines de cours/2 semaines en entreprises.

T.HORNING trouve la durée d'une semaine en entreprise tous les 2 mois pour la L3 Sciences de Gestion trop courte. F. VILLESEQUE-DUBUS rappelle que cette licence n'est pas conçue à la base pour l'alternance. Très peu d'étudiants sont concernés, certaines entreprises sont très intéressées par la présence d'un alternant durant les vacances ce qui permet à l'étudiant d'acquérir, avec la période de stage, une expérience professionnelle de 4 à 5 mois.

Les calendriers d'alternance du Master CCA, de la licence professionnelle CNEA et TAFT de Mende sont approuvés à l'unanimité

9. Modification de la liste des documents acceptés pour justifier une absence

Après discussion, le document transmis sera modifié et diffusé sur le site de l'IAE.

Les modifications de la liste des documents acceptés pour justifier une absence est approuvée à l'unanimité.

Pour information :

1. Renouvellement au 1^{er} septembre du mandat du directeur de l'IAE, calendrier des opérations de vote :

M. MANNARINI indique que le calendrier est établi dans le respect des statuts et autres textes juridiques et approuvé par le SAGJ :

- Information de la vacance du poste de directeur au 31 août 2022 sur les sites IAE et UPVD à partir du 15 avril 2022.
- Publication de l'appel à candidatures officiel au plus tard le 6 mai 2022.
- Les candidatures devront être réceptionnées par l'IAE AU PLUS TARD LE 7 JUIN 2022.
- Présentation des candidatures et élection le 20 juin 2022 suivie du vote.
- Prise de fonction du directeur ou de la directrice élu(e) le 1^{er} septembre 2022

2. La qualité :

M. MANNARINI rappelle la procédure et la date du prochain audit le 09 juin, la formation auditée n'est pas encore définie.

N. PEYPOCH indique également le renouvellement du label CFET. A ce jour l'IAE Perpignan est le seul IAE à être labellisé.

3. La recherche :

N. PEYPOCH indique la finalisation de la conférence internationale IATE qui se tiendra du 28 juin au 1^{er} juillet prochain à Perpignan.

La séance est clôturée par le Directeur à 19 h 45.

Le Président



A. MELIDONIS